

INFORMATIONS COVID-19 / ASTHME et ALLERGIES

Déconfinement et reprise du travail des personnes à risque

QUELLES MESURES pour les ASTHMATIQUES SÉVÈRES ?

- 3 Juillet 2020 -

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E

d
e

P
R
E
S
S
E

Le nouveau protocole national de déconfinement en entreprises publié le 24 juin dernier par le Ministère du Travail permet aux personnes fragiles et à leurs proches de poursuivre le télétravail, de rester en arrêt ou au chômage partiel.

Les personnes souffrant d'**asthme sévère** font partie des personnes dites "vulnérables" face au Covid-19 et bénéficient donc de ces mesures. Il en est de même pour les personnes qui partagent le domicile d'une personne vulnérable.

Le protocole national de déconfinement pour les entreprises, publié le 24 juin par le Ministère du Travail précise : *Les travailleurs à risque de forme grave et les personnes partageant le domicile de personnes à risque de forme grave qui ne peuvent pas télé-travailler peuvent consulter leur médecin traitant ou leur médecin du travail pour se voir établir une déclaration d'interruption de travail (certificat d'isolement)*

. **Rappel** : L'asthme sévère correspond à des critères diagnostiques précis. C'est une forme rare de l'asthme qui ne concerne que 3,5 à 5% des patients asthmatiques et qui donne lieu à une prise en charge par l'Assurance Maladie au titre d'une Affection de Longue Durée (ALD).

<https://www.ameli.fr/paris/assure/sante/themes/asthme-symptomes-diagnostic/asthme-chronique>

. Informations sur le dispositif d'indemnisation des interruptions de travail des personnes vulnérables et des personnes cohabitant avec une personne vulnérable : <https://www.ameli.fr/paris/assure/covid-19/arrêt-de-travail/covid-19-dispositif-dindemnisation-des-interruptions-de-travail>

. Protocole national de déconfinement pour les entreprises (Ministère du Travail) :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

. Avis du Haut Conseil de Santé Publique - reprise du travail des personnes à risque :

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=869>

Contact-Press Association ASTHME & ALLERGIES :

Marie-Caroline LAFAY tél : 06 16 56 46 56 mclafay@gmail.com



L'**association Asthme & Allergies** est une association à but non lucratif, régie par la loi 1901, dont les principaux objectifs sont d'informer et soutenir les patients asthmatiques ou allergiques, les parents, ainsi que les médecins et les professionnels de santé. Les supports et moyens utilisés pour délivrer l'information sont variés : brochures gratuites, Newsletter, site internet, Numéro Vert d'information (appel gratuit), aide aux associations de patients, coordination d'actions lors de la Journée Mondiale de l'Asthme, de la Journée Française de l'Allergie, etc.

ASTHME & ALLERGIES INFOS SERVICE :



www.asthme-allergies.org



<https://www.facebook.com/associationasthmeallergies>



<https://twitter.com/AsthmeAllergies>